

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le vendredi onze septembre deux mille vingt à la Mairie, à dix-neuf heures sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : MME BEROS a donné pouvoir à M. HOLVOET, MME PROUVIER a donné pouvoir à M. VINCENT et MME ADAMSKI a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

ABSENTS EXCUSÉS : M. HUBERT et MME PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FOURNIER.

1 – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENTS DURABLES (PADD)

Monsieur PHONGSAVATH du Cabinet CDHU présente le projet PADD pour la commune de CHAMPEAUX.

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques la politique d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme, la politique de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.

Il définit également les orientations générales de l'habitat, des transports et des déplacements, des réseaux d'énergie, du développement des communications numériques, de l'équipement commercial, du développement économique et des loisirs.

Un débat s'engage sur les enjeux relatifs au PADD et l'avenir du village.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PHONGSAVATH pour son intervention.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : le remboursement de la salle suite à annulation. Adopté à l'unanimité.

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

3 – LOGEMENTS DE LA POSTE – AVENANT AU BAIL À RÉHABILITATION AVEC L'AIFI

Le 25 février dernier, le Conseil Municipal a pris une délibération afin de signer une promesse de bail à réhabilitation des logements de la Poste avec l'AIPI (Les Ateliers pour l'Initiation, la Production et l'Insertion). En raison du confinement dû à la crise sanitaire COVID-19 du 1^{er} trimestre 2020, les conditions initialement prévues n'ont pu être remplies.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les conditions suivantes :

Condition n° 1 : Obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires au projet purgée du recours des tiers avant le 1^{er} février 2021 (1^{er} août 2020 initialement),

Condition n° 2 : Obtention des financements permettant de conduire le projet dans des conditions économiques qui ont prévalu à la présente promesse, à savoir sans besoin au recours à l'emprunt à hauteur de plus de 86 075 €, au plus tard le 1^{er} août 2021 (1^{er} février 2021 initialement).

Le Conseil autorise également Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail à réhabilitation des logements de la Poste, avec l'AIPI.

4 - SUBVENTION À L'A.C.C. POUR L'ANNÉE 2020

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, les associations n'ont pas pu être reçues pour présenter leur budget et leur demande de subvention. Monsieur le Maire a contacté l'A.C.C. qui organise deux manifestations d'ici la fin de l'année (vide-greniers en septembre et le marché de Noël en novembre 2020), afin de savoir s'ils avaient besoin de la subvention. La Présidente a donc sollicité le versement d'une subvention à hauteur de 500 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5 - REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA CAMPÉLIENNE À Madame Paulette SEILLIER SUITE À ANNULATION

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre une délibération afin de rembourser l'acompte de 125 € versé par Madame Paulette SEILLIER pour la réservation de la Campélienne des 10 et 11 avril 2021 suite à annulation pour raisons personnelles.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **ACCEPTE** de rembourser l'acompte de 125 € à Madame Paulette SEILLIER.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Association « La Campélienne Animations »

À la demande du Président de l'Association « La Campélienne Animations », Monsieur HOLVOET demande s'il sera reçu par la Commission Subvention aux Associations ? Pour information, l'association organise une manifestation en octobre 2020. Monsieur le Maire lui répond que sa demande fera l'objet d'un point de l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Banquet des Cheveux Blancs du 13 décembre 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de la dernière réunion de bureau, le maintien ou non du banquet des cheveux blancs a été abordé. Lors du prochain conseil, une décision devra être prise.

Projets des écoles

Monsieur le Maire informe le conseil de la visite du Directeur adjoint de l'Académie, dans le cadre de l'opération « Vacances apprenantes ». D'autres projets ont été proposés tels que « Devoirs faits » en lien avec le collège de Mormant et « Petits déjeuners gratuits » dans le cadre d'un projet pédagogique. Ils ont été bien accueillis par l'équipe enseignante et sont en cours d'étude.

***Plus aucune question n'étant soulevée et le public n'ayant pas de question,
la séance est levée à 20h30.***